

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Procès-Verbal de la réunion du lundi 07 janvier 2019 à 20 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, MENTION, MEYNIER L, MEYNIER N, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : Mme ORVAIN donne pouvoir à A.WAILLE ; M. PARIZOT donne pouvoir à B.WAILLE ; M DACLIN et PESSE-GIROD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

1

ORDRE DU JOUR

Intervention du Comité de Défense et de Soutien de l'Hôpital de St Claude

Messieurs LAHAUT et JANNET retracent le combat mené par le comité de soutien et de défense de l'hôpital suite à la fermeture par l'autorité de tutelle des services de chirurgie et de maternité.

Ils nous informent de la mise en place d'un référendum d'initiative populaire le 26 janvier prochain sur Saint-Claude et dans d'autres communes. Ce référendum, sans caractère officiel et de portée symbolique sera accompagné de l'ouverture d'un cahier de doléances destiné à recevoir les remarques et propositions des citoyens.

Une consultation citoyenne aura lieu à Coteaux du Lizon le 26 janvier de 9h à 12h, en mairie de Saint-Lupicin et en mairie de Cuttura. Les personnes inscrites sur la liste électorale auront le droit de voter ; les non inscrits majeurs pourront s'exprimer aussi sur une liste à part, dans la mesure où ils s'engagent à ne pas voter ailleurs.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018

Ce compte rendu est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2/ Dossiers en cours

Bâtiment Bourbon :

Le projet de l'Association Sport et Forme (ASF) suit son cours ; le plan de l'architecte a été transmis à l'association ; les devis des entreprises sont en cours d'élaboration.

3/ Comptes rendus de réunions

Le 12/12 : réunion sur les éoliennes à Leschères :

Cette réunion d'information avait pour but de présenter les différentes conditions d'implantation des éoliennes sur un territoire en étudiant son impact sur l'environnement, sur les contraintes et les avantages, la réglementation afférente – avis du conseil municipal, autorisations environnementales, autorisations des associations concernées – ainsi que le montage juridique et financier ; la démarche est longue : 4 ans dans le meilleur des cas.

L'implantation des éoliennes dans le secteur du Haut-Jura semble difficile à mettre en œuvre, c'est une région fragile avec des secteurs à protéger. Citons l'exemple de Chamole (proximité Poligny), le seul site équipé et Viry dont le projet est stoppé (mais pourrait renaître).

Le 13/12 : SIDEC les travaux :

Deux projets en cours : les travaux d'électrification de la traversée de Cuttura (65 000 € de reste à charge pour la commune) et les travaux de rénovation de l'éclairage de certains quartiers de Saint-Lupicin. Il est décidé d'investir 15 000 euros cette année au lieu des 5 000 euros initialement prévu dans le remplacement d'ampoules devenues obsolètes.

Cette réunion avait pour but de valider les fiches-actions à déposer en région le 17 janvier. Finalement, les propositions faites par le bureau d'étude ne reçoivent pas pour leur totalité l'approbation des élus. Hormis quelques idées pertinentes, beaucoup d'entre elles sont irréalisables. L'intérêt des deux communes Lavans et Saint-Lupicin est davantage placé dans le centre de leur village respectif qu'à la périphérie.

Pour Saint-Lupicin, il est décidé de retravailler la problématique de la traversée au centre du bourg en réétudiant les nombreuses études faites par le passé et en insérant dans la réflexion la proposition d'acquisition de la maison Waille et l'aménagement du Grand Verger. Rappelons que le coût global de requalification du centre du village avoisinerait 1 500 000 euros, ce qui justifierait la demande d'accompagnement par un bureau d'étude. En conséquence, il est prévu de planifier une séance de travail réunissant le conseil dans son entier début février un lundi 18h30 la date sera fixée en temps voulu.

4/ Délibérations

4.1 Adhésion GIP e-Bourgogne-Franche-Comte

Le Groupement d'Intérêt Public e-Bourgogne-Franche-Comté est régi par sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel, la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

PRECISE que l'adhésion prendra effet à partir du 1^{er} février 2019

DESIGNE Madame Maryse VINCENT, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Roland FREZIER, en tant que membre suppléant.

4.2 Subvention exceptionnelle séjour ski GRS Bernard Clavel

Monsieur le Maire INDIQUE que la classe de CM1/CM2 (37 élèves) du GRS Maurice Clavel participera à un séjour ski en mars 2019. Ce dernier se compose de 6 séances de ski réparties sur trois journées complètes à Lajoux et d'une participation aux « jeux des neiges ». Afin de compléter le financement du projet, une demande exceptionnelle de subvention nous a été adressée par l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter le solde permettant d'équilibrer les dépenses – recettes du projet, à savoir 472 euros.

INDIQUE que la subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Bernard Clavel.

4.3 Demande de subvention travaux 2019 – réhabilitation du GRS Bernard Clavel

Monsieur le Maire INDIQUE que dans le cadre de son plan de réhabilitation annuel du Groupe Scolaire Bernard Clavel de Saint-Lupicin, la commune de Coteaux du Lizon envisage une série de travaux en 2019. Ces derniers consistent à remplacer les 23 luminaires d'origine par du matériel de meilleure qualité et favorisant les économies d'énergie, mettre en place un organigramme pour les 28 portes du bâtiment pour plus de praticité et augmenter sa mise en sécurité, et enfin de rénover une partie du toit (zinguerie) vétuste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération « Travaux de réhabilitation 2019 Groupe Scolaire Bernard Clavel » et arrête les modalités de financement suivantes :

FINANCEURS	MONTANT € HT	TAUX %
ETAT : DETR 19	3 265	30
CD 39 : DST19	3 265	30
Autofinancement	4 350.32	40
TOTAL	10 880.32	100

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

4.4 Demande de subvention travaux 2019 : aménagement traversée de Cuttura

Monsieur le Maire INDIQUE qu'en 2016, la commune de Cuttura a engagé une réflexion globale sur l'aménagement de la RD n°233. Ceci dans un souci d'améliorer la sécurité des piétons, faire ralentir les véhicules, tout en prenant en compte l'écoulement des eaux pluviales et l'intégration paysagère. Pour ce faire la commune a missionné le SIDEC du Jura pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'opération. La commune de Cuttura avait alors déposé une demande de subvention pour le projet (DETR 2017 : dossier complet le 14 décembre 2016). C'est pourquoi, la commune de Coteaux du Lizon doit déposer à nouveau ce dossier de demande sur la DETR 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération « Aménagement de la traversée du village de Cuttura et sa sécurisation » et arrête les modalités de financement suivantes :

FINANCEURS	MONTANT € HT	TAUX %
ETAT	239 342	40
CD 39 : goudronnage RD n°233	133 390	22
Autofinancement	225 624	38
TOTAL	598 356	100

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

4.5 Demande de subvention : Réhabilitation et amélioration énergétique de l'hôtel de ville

Monsieur le Maire INDIQUE que des travaux de réhabilitation et d'augmentation de la performance énergétique du bâtiment de l'hôtel de ville sont à envisager en 2019. Ces derniers consisteraient à remplacer les 23 fenêtres d'origine et les 6 volets défectueux par de nouvelles huisseries en aluminium.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération « Réhabilitation et amélioration de la performance énergétique de l'hôtel de ville » et arrête les modalités de financement suivantes :

FINANCEURS	MONTANT € HT	TAUX %
ETAT	21 475	40
CD 39 : DST 19	16 106	30
Autofinancement	16 106	30
TOTAL	53 687	100

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

4.6 Acquisition des parcelles AS 275 276 277 278 Coteaux du Lizon

Monsieur le Maire INDIQUE que dans le cadre d'une réflexion globale de réhabilitation du centre bourgs de la commune, la zone géographique se situant de la Pace Voltaire- Grand Verger jusqu'à la Place de l'hôtel de ville, est d'enjeu majeur. C'est dans ce cadre que les parcelles AS 275, 276, 277 et 278 situées au 3et 5 Grande Rue – Saint-Lupicin à Coteaux du Lizon, ont été grevées d'un emplacement réservé n°6 , zone Ua au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. Pour mémoire, il convient de préciser qu'une construction est intégrée à cet emplacement réservé. Suite au décès de Mme Waille propriétaire des ces parcelles, ses descendants ont mis en œuvre leur droit de délaissement par courrier recommandé du 11 décembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de prix d'acquisition de 125 000 euros, faite par les propriétaires par courrier recommandé du 11 décembre 2018,

PRECISE que les parcelles acquises sont les suivantes :

AS n°275 : 14a 78 ca

AS n°276 : 5a 93 ca

AS n°277 : 24 ca

AS n°278 : 5a 78 ca (avec maison),

CHARGE la SCP MILLET & REVERCHON, notaires à Saint-Claude, d'établir l'acte de vente,
INDIQUE que les frais de notaires seront à la charge de la commune,
AUTORISE le Maire à réaliser la vente et à signer tous les documents et actes y afférents.

5/ Questions diverses

- Un courrier de l'Education Nationale nous informe que l'école maternelle site Saint-Lupicin entre dans le champ d'étude en vue de la suppression d'une classe.
- Par ailleurs, l'ouverture d'une 5^{ème} classe serait envisagée à la rentrée à l'école élémentaire Bernard Clavel.

6/ Date à retenir

- Prochain conseil municipal le lundi 11 février 2019 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 22h30